

Les drones aériens civils : opportunités et risques

28 mai 2015

Siège du Conseil économique, social et environnemental, Palais d'Iéna - Paris

PROGRAMME

Animation de l'ensemble des tables rondes par M. **Michel POLACCO**, journaliste.

10h00 : Ouverture par Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et par Monsieur Louis GAUTIER, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

10h15–11h40 : Un marché au fort potentiel de croissance.

Le secteur économique des drones aériens civils connaît aujourd'hui une croissance exponentielle. Au regard des nombreuses opportunités de ce marché et de ses innovations permanentes, la France – ainsi que ses partenaires - accompagne les évolutions technologiques.

M. **Thierry BUTTIN**, Chargé des politiques d'aéronautique et de défense à la direction générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne.

M. **Patrick GANDIL**, Directeur général de l'aviation civile (DGAC).

M. **Nicolas POLLET**, Responsable de la mission drone à la SNCF.

M. **Stéphane MORELLI**, Président de la fédération professionnelle du drone civil (FPDC).

Mme **Trang PHAM**, Directrice du développement régional de Thales en Aquitaine.

12h00-13h00 : Risques et menaces.

Accessible, abordable, discret et facile d'emploi, le drone aérien représente également une possible source d'atteinte à la sûreté de l'Etat et à la sécurité des citoyens. Bien que les actes malveillants restent aujourd'hui limités aux très médiatisés survols non autorisés de sites sensibles et de grandes agglomérations, des scénarii autrement plus préoccupants sont envisageables.

M. **Ulrich SEIPP**, Chef de l'unité « Technologies opérationnelles et de sécurité », Bureau de la Police criminelle, Allemagne.

M. **Francis ROL-TANGUY**, Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Général d'armée aérienne **Denis MERCIER**, Chef d'état-major de l'armée de l'air.

Général de division **Eric DARRAS**, Adjoint au directeur des opérations et de l'emploi au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

M. **Régis GUYONNET**, Chef de la mission de la prospective et du management de l'innovation, direction opérationnelle des services techniques et logistiques de la Préfecture de police de Paris (PP).

14h00-15h25 : Quel cadre juridique pour les drones aériens ?

L'utilisation du drone, outil nouvellement apparu dans notre quotidien, doit être encadrée par un corpus juridique adéquat. Celui-ci se doit d'assurer la sécurité des citoyens et les libertés publiques, tout en préservant le développement d'une filière au potentiel prometteur.

M. **Brett FEDDERSEN**, Directeur de la sûreté aérienne au *National Security Council* (NSC), Etats-Unis d'Amérique.

M. **Édouard GEFFRAY**, Secrétaire général de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

M. **Thomas ANDRIEU**, Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPJA) au ministère de l'intérieur.

M. **Olivier CHRISTEN**, Sous-directeur de la justice pénale spécialisée à la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) au ministère de la justice.

M. **Bruno DELOR**, Président de la fédération française d'aéromodélisme (FFAM).

15h40-16h45 : Les réponses opérationnelles aux usages malveillants.

Pour se protéger efficacement contre le large spectre d'utilisation malveillante de drones aériens, le recours à des solutions capacitaires est également incontournable. Détection, identification et neutralisation constituent autant de défis à relever.

M. **Paul CREMIN**, Directeur de la sécurité de l'aviation et des technologies émergentes, *Department for Transport* (DfT), Royaume-Uni.

Contre-amiral **Frédéric RENAudeau**, Directeur de la protection des installations, moyens et activités de la défense (DPID) au ministère de la défense.

M. **Patrick ESPAGNOL**, Directeur de la sécurité d'EDF, membre du comité de la filière industrielle de sécurité.

M. **Thierry MICHAL**, Directeur Technique Général de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA).

M. **Henri SEYDOUX**, Fondateur et Président-directeur général de l'entreprise Parrot.

16h45 : Clôture par Monsieur Jean-Marie LE GUEN, Secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, auprès du Premier ministre.